



## Expulsion du domicile conjugal.

Par **aslaug**, le **14/02/2020** à **15:06**

Bonjour,

Je me vois assigner à une expulsion de mon domicile, mon divorce ayant été prononcé en juin 2006, nous sommes en 2020, mon mari a-t'il le droit de me faire expulser ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **14/02/2020** à **15:09**

Bonjour,

Est-ce un logement qui lui appartient en totalité ou un logement que vous avez acheté à 2 ?

Par **aslaug**, le **14/02/2020** à **16:18**

acheté à 2, il est resté dans le logement 4 ans avec moi, puis est parti, il paie depuis la moitié des fonciers, c'est tout , j'ai continué seule pour le credit

Par **Tisuisse**, le **14/02/2020** à **16:29**

Alors, comme c'est une indivision, il ne peut pas vous expulser, il lui faudra passer par un jugement et les juges ne sont pas dupes, il risque de ne pas obtenir totale satisfaction. Voyez impérativement un avocat.

Par **aslaug**, le **14/02/2020** à **16:39**

apparemment il aurait saisi le tribunal, je n'étais pas au courant !!! il a saisi un huissier aussi, mon avocate me dit de partir au plus vite pour pas etre expulsée 😞 je suis pas de son avis ! elle me dis que j'ai pas le choix que de vendre au plus vite à l'amiable

Par **Tisuisse**, le **14/02/2020** à **16:50**

De toute façon, les expulsions ne peuvent pas se faire en ce moment et, sauf erreur de ma part, jusqu'au 31 mars ou 15 avril, alors, pas de panique.

Voyez d'urgence un autre avocat parce que j'ai l'impression que votre avocate est du côté de votre mari et qu'elle défend les intérêts de votre mari pas les vôtres.

Par **youris**, le **14/02/2020** à **17:09**

bonjour,

je comprends que l'ex-mari a assigné son épouse devant le tribunal pour obtenir son expulsion et que le mari aurait obtenu un jugement d'expulsion de son épouse.

sinon je ne comprends pas pourquoi l'avocat d'asiaug lui indique qu'elle doit partir au plus vite et qu'elle n'a pas d'autre choix que de vendre au plus vite à l'amiable.

j'ai l'impression qu'il manque des éléments pour comprendre la situation exacte d'asiaug.

salutations

Par **aslaug**, le **14/02/2020** à **17:19**

quels éléments ?

Par **youris**, le **14/02/2020** à **17:38**

par exemple que dit précisément le jugement d'expulsion obtenu par votre mari contre vous, et pourquoi votre avocat vous dit que vous devez partir au plus vite alors qu'il s'agit d'un bien qui vous appartient en partie..

Par **aslaug**, le **14/02/2020** à **18:48**

c'est là, ou le bas blesse, je ne l'ai pas, ni mon avocate, j'ai juste la sommation du huissier qui m'a envoyé en recommandé, la date de visite pour estimer le bien, la date de visite pour les acheteurs, et la vente par adjudication chez un notaire . mon avocate a contacté le huissier, je n'en sais pas plus, elle me dit seulement que je dois partir au plus vite